



Créez votre espace locataire en ligne

Nous vous annonçons il y a quelques temps la mise en ligne de notre nouvel espace locataire.
Vous pouvez si cela n'est pas déjà fait, créer votre compte locataire en ligne.

Cet espace pratique et sécurisé vous permet notamment de régler votre loyer en ligne, consulter vos avis de paiement, déposer votre attestation d'assurance ou bien contacter votre bailleur. Un véritable gain de temps !

• 3479 locataires l'ont déjà adopté

Contacter mon bailleur et suivre mes demandes



Flashez les QR Codes pour découvrir les vidéos

Consulter mes avis de paiement et payer mon loyer



Accéder à mon espace locataire



M'informer, me documenter et suivre les actualités



Information :

À la suite d'une décision du Ministère du Logement, la RLS (Réduction de Loyer Solidarité) est revue à la baisse depuis le 1er juin. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de votre CAF.

L'été est là ! Pour en profiter pleinement, adoptez les bons réflexes face aux fortes chaleurs

Quand les températures grimpent, quelques gestes simples peuvent faire toute la différence pour votre bien-être et celui de vos proches.

Hydratez-vous régulièrement : même sans soif, un verre d'eau toutes les heures, c'est l'idéal, pensez également à hydrater vos animaux de compagnie.

Limitez les efforts physiques pendant les heures les plus chaudes : préférez les activités douces et à l'ombre.

Optez pour une alimentation légère et fraîche : fruits, légumes, salades...

Gardez votre logement au frais : fermez volets et fenêtres aux heures chaudes, aérez le soir ou tôt le matin.

Prenez des nouvelles de vos proches, en particulier les personnes âgées, isolées ou fragiles : un petit appel peut être précieux.

LOCATION - VENTE - CONSTRUCTION - RÉHABILITATION - GESTION DE BIENS - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - TRANSACTION

Les bons réflexes à adopter en cas d'absence pour éviter les mauvaises surprises

Fermez les robinets d'arrivée d'eau (situés en général après le compteur d'eau, en gaine palière ou dans votre appartement) avant de partir, surtout pour les absences prolongées : une simple précaution qui peut éviter bien des dégâts.

Evitez de faire fonctionner des appareils électroménagers en votre absence : un dysfonctionnement pourrait avoir de lourdes conséquences.

Fermez la lunette des toilettes : un geste tout simple qui limite les désagréments en cas de remontée d'eau ou de travaux dans les canalisations pendant votre absence.

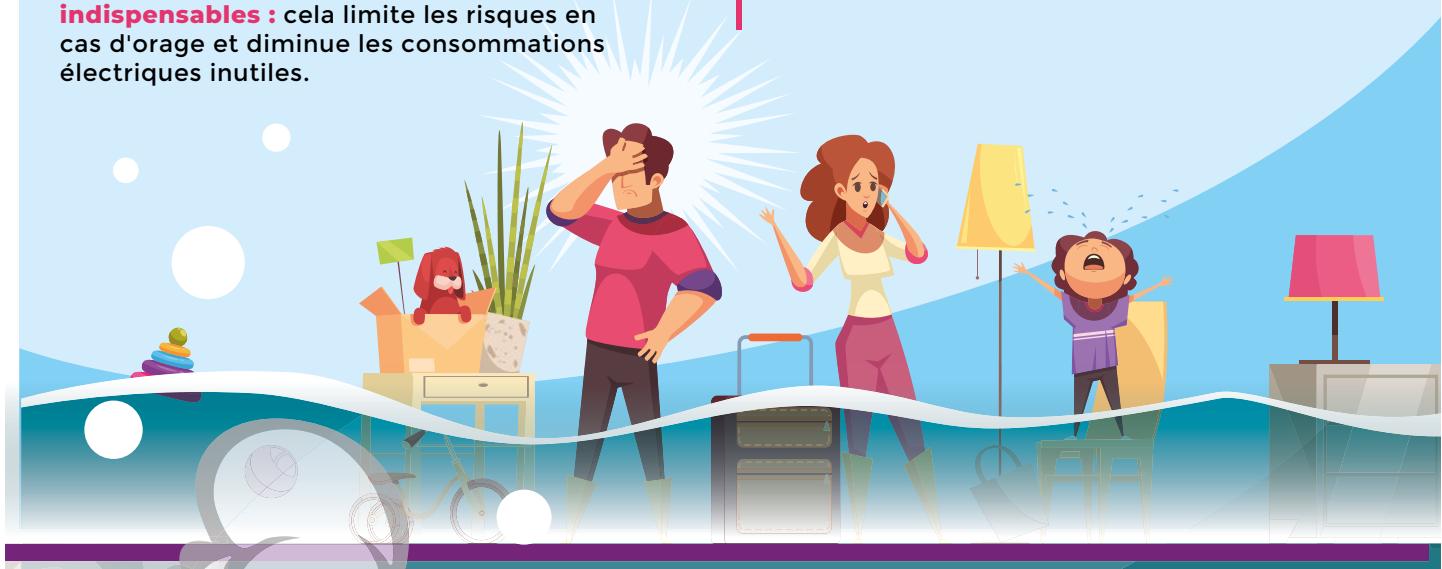
Débranchez les appareils électriques non indispensables : cela limite les risques en cas d'orage et diminue les consommations électriques inutiles.

Fermez la bouteille de gaz ou le robinet d'arrivée de gaz (pour le gaz de ville) pour les locataires possédant une gazinière.

Testez vos alarmes anti-intrusion et incendie : quelques secondes de vérification pour plusieurs jours de tranquillité.

Videz et débranchez votre réfrigérateur : si vous partez longtemps afin d'éviter les mauvaises odeurs et réalisez quelques économies d'énergie.

Organisez la garde de votre animal : pension, famille, voisins... de nombreuses solutions existent pour qu'eux aussi passent un bon moment !



Le barbecue est interdit en logement collectif

Le barbecue est une **source potentielle d'incendie** qui représente un risque réel pour votre sécurité et celle de vos voisins.

C'est également **une source de nuisances**, notamment avec les odeurs et les fumées qui se répandent partout (vêtements, environnement, habitations...).

Alors merci de contribuer au bien-vivre ensemble en respectant votre voisinage.



Rejoignez-nous sur :

www.lmpt-coop.fr